

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1 /06.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 28 février 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madem,

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Installation d'un nouveau conseiller

Suite au décès de Fabrice RAMBAUD, deuxième adjoint,

L'article L 270 du code électoral prévoit que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant. Il ressort de ces dispositions que la vacance du siège de conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste. Le maire doit convoquer le suivant de liste à la réunion du conseil municipal. Si l'intéressé ne renonce pas de manière expresse à son mandat son élection est proclamée dès lors que le maire procède à son installation et l'inscrit au tableau du conseil municipal.

M. TALON Jean-Philippe est le suivant sur la liste et a été convié à la présente séance du conseil municipal afin que Madame le Maire lui demande de confirmer sa volonté d'être intégré au conseil municipal.



Par un courriel adressé à Madame le Maire, M. TALON Jean-Philippe a indiqué que pour des raisons professionnelles et personnelles, il ne peut pas prendre ce siège de conseiller municipal.

En conséquence, le candidat venant sur la liste immédiatement après sera convié à la prochaine séance du conseil municipal.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.


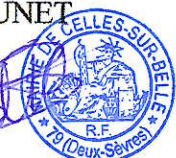
Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU

Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2 /06.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 28 février 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Méлина, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Adoption du règlement budgétaire et financier – M 57

Vu l'article L 5217-10-8 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 4 octobre 2023 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu le projet de règlement budgétaire et financier,

Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature ;

Considérant que le règlement budgétaire et comptable doit obligatoirement prévoir :

- les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;
- les modalités d'information du conseil municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice ;

Considérant que le règlement peut aussi préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme, dans les cas et conditions fixés par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budget.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération,
- habilite le Maire ou son représentant à suivre la bonne exécution de ce règlement.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU

Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 3 /06.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 28 février 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Fongibilité des crédits en M57

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 4 octobre 2023 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération en date du 6 mars 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section,

- habilite le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Sylvie BRUNET




Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU

Le Maire
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 28 février 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Bilan des cessions budget « commune »

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales indique que « ...le bilan des acquisitions et cession immobilières opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune... ».

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, établit le bilan des acquisitions et cessions réalisées sur le budget « commune » 2023, comme suit :

- Acquisition : néant
- Cessions :

Nom acquéreurs	Références parcelles - Objet	Montants
ARCHAIMBAULT Daniel	ZH 68, 72, 73 à Bourdevert	3 400 €
ARCHAIMBAULT Daniel	AE n°6, 134, 169, 171, 502, chemin de la Vée	230 000 €
Société LE DOUX CLOS	AN 352, Briette	423 €
BARRET Jean-Michel	Tonne à eau	50,00 €
GAEC Terres Rouges	Aspirateur à feuilles	500,00 €
MAGNERON Damien	Tonne à eau	300,00 €
SF GENERAL AUTO	Ford Transit	4 000,00 €
MAGNERON Damien	Tracteur Steyr	3 500,00 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU

Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 5 /06.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 28 février 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Méлина, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Bilan des cessions du budget « lotissement des Poètes »

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales indique que « ...le bilan des acquisitions et cession immobilières opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune... ».

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, établit le bilan des acquisitions et cessions réalisées sur le budget « lotissement des Poètes » 2023, comme suit :

- ACQUISITIONS : néant
- CESSIONS BUDGET « Lotissement des Poètes »

Nom acquéreurs	Références parcelles - Objet	Montants HT	Montants TTC
MORIN Séverine	Parcelle AV 529	20 041,67 €	24 050,00 €
DIAS Fernando	Parcelle AV 531	18 200,00 €	21 840,00 €
CHASSERIAUD Vincent	Parcelle AV 526	25 729,17 €	30 875,00 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU

Le Maire
Sylvie BRUNET



N° 79 206 061	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE DE CELLES-SUR-BELLE	Nombre conseillers : 28
		Nombre conseillers présents : 25 Nombre suffrages exprimés : 27 Compte administratif commune : Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0 Compte administratif gendarmerie : Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0 Compte administratif lotiss des Poètes : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
Département des Deux-Sèvres	Séance du 6 mars 2024	
Commune de Celles-sur-Belle	N° 6 - 06/03/2024	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PICARD Christian délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Madame BRUNET Sylvie après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		472 623,45		861 046,06		1 333 669,51
Opérations de l'exercice	2 463 879,36	2 004 741,13	3 775 493,22	4 222 365,22	6 239 372,58	6 227 106,35
TOTAUX	2 463 879,36	2 477 364,58	3 775 493,22	5 083 411,28	6 239 372,58	7 560 775,86
Résultats de clôture	459 138,23			446 872,00	12 266,23	
RESULTATS DEFINITIFS		13 485,22		1 307 918,06		1 321 403,28
COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE GENDARMERIE						
Résultats reportés	13 998,99			76 122,91	13 998,99	76 122,91
Opérations de l'exercice	59 087,96	65 045,35	70 721,74	111 422,83	129 809,70	176 468,18
TOTAUX	73 086,95	65 045,35	70 721,74	187 545,74	143 808,69	252 591,09
Résultats de clôture		5 957,39		40 701,09		46 658,48
RESULTATS DEFINITIFS	8 041,60			116 824,00		108 782,40
COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES POÈTES						
Résultats reportés	219 988,24			80 232,24	139 756,00	
Opérations de l'exercice	187 801,28	219 988,24	220 683,24	255 165,12	408 484,52	475 153,36
TOTAUX	407 789,52	219 988,24	220 683,24	335 397,36	548 240,52	555 385,60
Résultats de clôture		32 186,96		34 481,88		66 668,84
RESULTATS DEFINITIFS	187 801,28			114 714,12	73 087,16	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés : HICQUEBRANT Justine, BEDON Christine

Pouvoir : HICQUEBRANT Justine à DEMILLAC Madenn, BEDON Christine à GADEAU Chantal



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU

Le Maire,
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 7 /06.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 28 février 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Approbation des comptes de gestion 2023

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 des budgets « commune », « caserne de gendarmerie », « lotissement des Poètes ».

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU

Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 8 /06.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 28 février 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget « commune » 2024

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités : *...Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

Montants budgétisés – Dépenses d'investissement

Chapitre 20 « immobilisations incorporelles » : 208 142,17 € - 25% des crédits : 52 035,00 €

Chapitre 21 « immobilisations corporelles » : 680 273,30 € - 25% des crédits : 170 068 €

Chapitre 23 « immobilisation en cours » : 1 306 398,46 € - 25% des crédits : 326 599 €

Par délibération du 31 janvier 2024, le conseil municipal a autorisé le Maire à mandater des dépenses à hauteur de :

Chapitre 20 : 2 000 €

Chapitre 21 : 144 853,15 €

Chapitre 23 : 151 957,27 €

Conformément aux textes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses à hauteur de 25 % soit :

.../...

- Article 21534	
Fonct 758 ENEDIS, branch. compteur bâtiment rue ancienne mairie	1 624,32 €
- Article 21568 « autre matériel et outillage incendie »	
Fonct 758 – SERTAD, remplét poteau incendie rue Alouettes	2 411,89 €
- Article 2158 « Mobiliers et matériels divers »	
Fonct 76 Conteneurs Constructions – Acca Verrines	3 600,00 €
- Article 2183 « matériel de bureau in informatique »	
Fonct 20 EEAC – Four et cafetière	209,90€
TOTAL CUMULE Chapitre 21	152 699,26 €

- Article 2313 « Constructions »	
Fonct 313 Médiathèque	
Lot 7 – Menuiserie COUTEAU	14 944,20 €
Lot 10 – Renov'Deco	10 262,90 €
Lot 13 – EEAC	38 485,66 €
Lot 14 – Seguin Christian	56 845,30 €
- Article 2315 « installations matériel et outillage »	
Fonct 201 INEO – Eclairage public	45 426,00 €
TOTAL CUMULE Chapitre 23	317 921,33 €

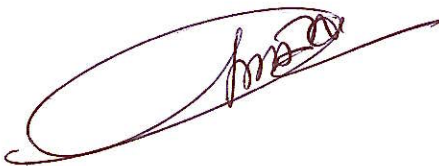
Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 28 février 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROn Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madem,

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Médiathèque-Ludothèque – Avenant aux travaux

Par délibérations du 24 novembre 2021 et du 2 mars 2022, le conseil municipal a attribué les 14 lots du marché d'aménagement d'une médiathèque-ludothèque à Celles-sur-Belle.

Par délibération du 31 janvier 2024, le conseil municipal a validé des avenants portant le montant total du marché de la médiathèque-ludothèque à 1 224 629,42 € HT soit 1 465 191,21 € TTC.

Durant le chantier, il s'avère nécessaire de passer l'avenant ci-dessous pour le réseau WIFI de la médiathèque.

Lot	Base HT et avenants	Avenant HT	Total marché HT	Total marché TTC
13 – Electricité Sarl EEAC	118 793,87 €	+ 5 835,52 €	124 629,39 €	149 555,38 €

Le nouveau montant total du marché de la médiathèque-ludothèque s'élève à 1 230 464,94 € HT et 1 472 193,83 € TTC.

Le conseil municipal procède à un vote :

POUR : 21 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 7 voix (Broussard R., Turpault C., Bretonnier P., Labarre E., Champigné P., Gadeau C., Bedon M.P.)

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- approuve l'avenant n°1 au lot 13 « électricité, courants forts et faibles » de l'entreprise EEAC indiqué ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ces avenants.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU

Le Maire
Sylvie BRUNET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10 /06.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 28 février 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Méлина, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Révision n° 2 d'une autorisation de programme et crédits de paiement – Médiathèque-ludothèque

La délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2022 n°8/30.03.2022 a permis l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'opération d'aménagement d'une médiathèque ludothèque. Cette délibération a mis au vote les crédits de paiement sur les deux années d'exercices prévisionnels de l'opération. Cette autorisation a été révisée par délibération du 29 mars 2023.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le Maire jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Il est proposé de réviser l'AP/CP pour l'opération d'aménagement d'une médiathèque ludothèque de la manière suivante, compte tenu des évolutions survenues sur ce projet :

Révision n°2 : AP/CP : Aménagement d'une médiathèque ludothèque

Détails	Montant TTC	CP en 2023	Réglé en 2023	Total réglé au 31/12/23	CP en 2024 Art. 2313
Travaux : marchés de base et avenants au 06/03/204	1 472 193,83 €	1 049 515,70 €	628 038,62 €	963 159,07 €	509 034,76€

Plan de financement prévisionnel				
Montants estimés recettes	Réalisé en 2019	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	CP en 2024
1 472 193,83 €	388 217,06 €	30 433,00 €	144 829,53 €	908 714,24 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : :

- révisé l'autorisation de programme et crédits de paiement concernant la médiathèque-ludothèque,
- autorise Madame le Maire à engager les dépenses à hauteur de l'autorisation de programme – révision n°2- et à mandater les dépenses afférentes,
- inscrit les crédits de paiement de 2024 sur le budget 2024 au chapitre 23, article 2313.

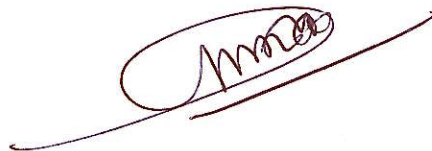
Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET






Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire
Sylvie BRUNET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11 /06.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 28 février 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROn Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Révision n° 1 d'une autorisation de programme et crédits de paiement – Eclairage public

Par délibération du 8 novembre 2023, le conseil municipal a décidé la création d'une autorisation de programme pour la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public, 3^e tranche et en a voté les montants pour les années 2023 et 2024.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements concernés sur plusieurs années et peuvent être révisées. Ainsi, il convient de procéder à une révision n° 1 de cette autorisation de programme comme suit :

Détails	Montant global AP TTC	CP en 2023	Réglé en 2023 Art 2315	CP en 2024
Travaux EP INEO RCA	87 498,00 €	12 775,00 €	4 374,90 €	83 123,10 €

Recettes	Total AP	CP 2023	Réalisé en 2023	CP 2024
SIEDS (70% de 40 000 €)	28 000,00 €		0,00 €	28 000,00 €
Autofinancement	59 498,00 €	12 775,00 €	4 374,90 €	55 123,10 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- révisé l'autorisation de programme pour la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public 3^e tranche,
- autorise Madame le Maire à engager les dépenses à hauteur de la révision n°1 de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,
- précise que les crédits de paiement de 2024 seront inscrits au budget 2024 à l'article 2315.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Le Maire
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 28 février 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour le diagnostic et la restauration de l'Abbaye Royale de Celles-sur-Belle

Par délibération du 31 mai 2023, le conseil municipal a approuvé le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour le diagnostic et la restauration de l'Abbaye Royale et de l'abbatiale sur une durée de 8 ans. Une mission d'accompagnement de la commune à la consultation d'une équipe pluridisciplinaire a été confiée au CAUE qui a établi le dossier de consultation des architectes dont l'équipe doit être constituée notamment d'un architecte en chef des monuments historiques ou d'un architecte du patrimoine avec 10 ans d'expérience en restauration de bâti ancien.

Six équipes ont déposé un dossier. Après étude, trois ont été présélectionnées pour remettre une offre et être auditionnées : ARC&SITE, ARCHI'TRAV et KEDROS.

L'audition a eu lieu le 12 janvier 2024.

L'analyse des offres établie par le CAUE propose le classement suivant :

- ARC&SITE : 97 points
- ARCHI'TRAV : 78 points
- KEDROS : 87 points.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- retient l'équipe représentée par le cabinet d'architecture ARC&SITE pour un accord-cadre à marchés subséquents :
 - 1^{er} marché subséquent : études de diagnostic et présentation du diagnostic en réunion pour un montant de 107 518 € HT,
 - Marchés subséquents à suivre : mission de base de maîtrise d'œuvre ;
- fixe la durée de cet accord-cadre à 8 ans compte tenu de l'ampleur de la mission et du temps nécessaire à la mise en œuvre des travaux ;
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces marchés ;
- prévoit le financement sur le budget « commune » 2024 et 2025.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.


Au registre sont les signatures.

Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire,
Sylvie BRUNET



Le Maire
Sylvie BRUNET



L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 28 février 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROn Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madem, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madem,

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint à la présente délibération,

Madame le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié.

Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur qui est acté par une délibération spécifique.

Après en avoir délibéré,

POUR : 27 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Léon-Henri A.),

Le conseil municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

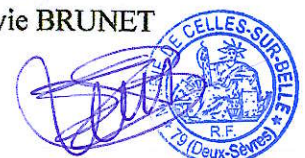
Le Maire,
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU

Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14 /06.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 28 février 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Tarif location bureau mairie de Saint-Médard

Suite à la création de la commune nouvelle en 2019, et après réorganisation des services de la mairie et notamment le départ de l'agent en charge des mairies déléguées, il n'y a plus de permanences dans ces mairies. L'agent chargé de l'accueil à la mairie de Celles-sur-Belle s'y rend si besoin et les maires délégués reçoivent sur rendez-vous dans leur mairie.

En conséquence, compte-tenu que le bureau d'accueil de la mairie de Saint-Médard est peu utilisé par nos services, il est proposé de le mettre à la disposition de la CUMA de Saint-Médard et de fixer en conséquence un tarif qui pourrait être de 50 € par mois.

Une convention serait réalisée avec la CUMA de Saint-Médard pour des réunions ponctuelles.

Après en avoir délibéré,

POUR : 25 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 3 voix (ROBERT B., DEMILLAC M., HICQUEBRANT J),

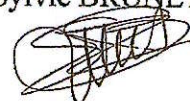
Le conseil municipal :

- décide de mettre le bureau d'accueil de la mairie de Saint-Médard à la disposition de la CUMA de Saint-Médard et fixe le tarif de la location à 50 € par mois.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

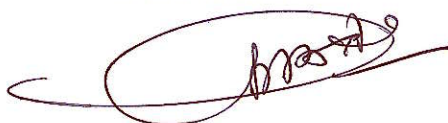
Le Maire,
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU

Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15/06.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 28 février 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEau Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Dispositif « Argent de poche »

Le dispositif « Argent de Poche » permet aux adolescents de 16 ans effectifs à moins de 18 ans, d'effectuer des petits travaux de proximité à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation dans la limite de 15 € par jeune et par jour.

Les modalités :



- Chaque mission a une durée d'1/2 journée, 3h30, comprenant une pause obligatoire de 30 minutes.
- L'indemnisation est fixée à 15 € par mission.
- L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus.
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de renouveler ce dispositif pendant les vacances d'avril et d'octobre 2024,
- Fixe le budget prévisionnel de cette action à 20 missions maximum soit 300 € pour l'année 2024,
- Prévoit la dépense à l'article 64138 « Primes et autres indemnités » du budget « commune ».

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire
Sylvie BRUNET




DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 157/06.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 28 février 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Méлина, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVault Laurent, BRETONNIER Pascal, DECron Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Convention de prestations de services avec le SIVOM de Prahecq

Par délibération du 5 mai 2021, le conseil municipal a décidé de retenir l'offre du SIVOM de Prahecq pour une prestation de service concernant le balayage des voies publiques et de leurs caniveaux. La durée était fixée à 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2021 pour 14 heures minimum par an et un coût de 75 € HT.

Le SIVOM propose de renouveler cette convention aux conditions suivantes :

- 76 € HT par heure de balayage,
- Révision annuelle au 1^{er} avril soit 77 € HT au 1^{er} avril 2025 et 78 € HT au 1^{er} avril 2026,
- Facturation trimestrielle suivant le planning annuel de balayage,
- A compter du 1^{er} juillet 2024 et prendra fin le 31 mars 2027.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Retient l'offre du SIVOM de Prahecq pour le balayage des voies publiques et des caniveaux ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention de prestation de service aux conditions définies ci-dessus.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 17 /06.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 28 février 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROU Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Création d'un poste à temps non complet pour le secrétariat du service technique

Par délibération en date du 29 mars 2023, le conseil municipal a créé, au 1^{er} juillet 2023, un emploi permanent à 28h pour le secrétariat des services techniques.

L'agent nommé au 1^{er} août 2023 a fait part de sa démission pour suivre son conjoint muté.

En conséquence, afin d'assurer un binôme, le conseil municipal après en avoir délibéré,

POUR : 25 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (TURPAULT C.) :

- décide de créer à compter du 1^{er} juin 2024 un emploi permanent à 28h pour le secrétariat des services techniques sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 2^e classe, adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

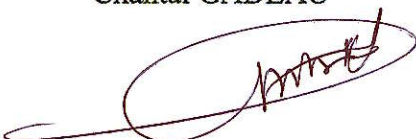


Le Maire,
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU

Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 18 /06.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 28 février 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,
BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Création d'un poste à temps complet pour le responsable du service technique

Le responsable des services techniques a fait part de son départ à la retraite au 1^{er} septembre 2024.

Afin d'assurer son remplacement et de prévoir un binôme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer à compter du 1^{er} juin 2024 un emploi permanent à temps complet concernant le responsable des services techniques sur les grades de technicien, technicien principal et technicien principal 1^{ère} classe.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU

Le Maire
Sylvie BRUNET



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 19 /06.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

Conseillers présents : 26

Date de convocation : 28 février 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Méline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROUX Marie-Paule, CHAMPIGNE Philippe, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés

HICQUEBRANT Justine a donné pouvoir à DEMILLAC Madenn,

BEDON Christine a donné pouvoir à GADEAU Chantal,

Secrétaire de séance : GADEAU Chantal

Objet : Elaboration du PLUi-H par la communauté de communes Mellois en Poitou

Un diaporama a présenté le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Mellois en Poitou.

L'article L 151-5 du code de l'urbanisme encadre le contenu des PADD :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune... ».

Afin de construire le projet partagé avec l'ensemble des acteurs du territoire, l'élaboration du PADD a fait l'objet de temps d'échanges et de débats. Le PADD s'appuie sur 4 grandes ambitions pour l'aménagement et l'urbanisme des 10 prochaines années.

Non hiérarchisées, complémentaires et indissociables, ces orientations se combinent dans l'objectif d'assurer aux habitants du territoire un cadre de vie cohérent, durable et résilient.

Cinq axes de projets ont été définis :

- Axe introductif : un territoire qui s'approprie le zéro artificialisation nette de la loi climat et résilience ;

- Axe 1 : un territoire rural multipolaire qui renoue avec une croissance mesurée de sa population en adaptant et en diversifiant son offre de logements et d'hébergements ;
- Axe 2 : un territoire riche de ses patrimoines et de ses paysages, qui les valorise et les ménage pour offrir un cadre de vie favorable à la santé ;
- Axe 3 : un territoire aménagé pour accueillir une économie plurielle dans une logique de complémentarité et d'équilibre avec le tissu économique existant ;
- Axe 4 : un territoire engagé dans une transition écologique fondée sur la sobriété, l'amélioration de la qualité de ses ressources et la performance énergétique.

Le conseil municipal prend acte de la présentation de ce PADD.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Sylvie BRUNET



Conforme à l'original

La secrétaire de séance
Chantal GADEAU



Le Maire
Sylvie BRUNET

